



L'Entre 2 Pierres

Servane et Rodrigue 103 Douat, 33760 Romagne
Tel : 09.67.02.49.65 – www.entre2pierres.fr – info@entre2pierres.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement n'est jamais drôle, mais il est fait pour le bien de tous et doit être respecté...

1- Horaires

Les horaires de mises à disposition du gîte sont définis comme suit :

Semaine complète : du samedi 16h00 au samedi 10h00

Week-end : du vendredi ou samedi 18h00 au dimanche ou lundi 18h00

2- Assurance

La location est effective à condition que vous soyez assuré contre les risques vol, incendie et dégâts des eaux, pour les risques locatifs et le mobilier donné en location. Par ailleurs, les personnes participant au séjour doivent être dûment couvertes par une assurance responsabilité civile. L'attestation peut être demandée par le propriétaire.

3- Nuisance sonore

La première règle et la plus importante est celle du bon sens quant au respect des autres. Ne rien faire qui de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations puisse nuire à la tranquillité du voisinage, en évitant les bruits excessifs ou autres nuisances, particulièrement le soir entre 22h et 8h.

Le locataire endossera à sa charge l'entière responsabilité si soucis il y avait, les propriétaires se réservant le droit de communiquer ses coordonnées en cas de problème.

A noter qu'en cas de constatation de tapage nocturne, la gendarmerie peut appliquer une amende de 68€ par convive.

4- Sons

Le locataire s'engage à n'utiliser que la chaîne hifi mise à disposition par le propriétaire et doit respecter le volume maximum indiqué sur celle-ci.

5- Fumeurs

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du gîte. Un bac de sable est à votre disposition à l'extérieur, pour vos cendres et mégots.

6- Casse

En cas de casse, vous devez informer immédiatement le propriétaire de tout sinistre ou dégradations se produisant dans le lieu loué, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent. En cas de perte ou dégradations d'éléments occasionnés par le locataire, le montant du dépôt de garantie sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement, sur présentation de justificatifs par le propriétaire et ce dans un délai maximum de deux mois.



L'Entre 2 Pierres

Servane et Rodrigue Le Carnec 103 Douat, 33760 Romagne
Tel : 09.67.02.49.65 – www.entre2pierres.fr – info@entre2pierres.fr

7- Entretien des lieux

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du site tant à l'intérieur du gîte qu'à l'extérieur et aux environs. Le locataire est tenu d'entretenir les lieux loués et de les rendre en bon état en fin de séjour.

8- Parking

Les véhicules devront être stationnés aux emplacements indiqués en début de séjour. En cas de personnes à mobilité réduite, un emplacement spécifique est prévu à cet effet.

9- Clés

La porte d'entrée du gîte est munie d'une serrure à clés. Dès que vous quittez le gîte, vous êtes tenu de fermer les lieux. En cas de non respect de cette règle, il vous incombe la responsabilité de tout vol, dégradation et autre dégât matériel qui feront l'objet d'une facturation. Pour tous objets volés appartenant aux locataires, vous serez tenu de faire vous-même votre déclaration à votre assurance, le propriétaire décline toute responsabilité.

10- Ordures ménagères

Elles doivent être mises dans des sacs poubelles et déposées dans le container mis à votre disposition (à votre gauche sur le parking auto).

11- Salon de jardin

Une table d'extérieur et ses chaises, un parasol et un barbecue sont à votre disposition, veillez à les garder en l'état et à ne pas les déplacer.

12- Animaux

A notre grand regret, nous ne les acceptons plus du fait de dégradations subies lors de précédentes locations.